

Commmunauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Mars 2019



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

	Pages
<u>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2019</u>	
Etat récapitulatif des délibérations	7 à 8
Dispositif des délibérations	9 à 40
Vœu relatif à la lutte contre les dépôts sauvages	41
<u>ACTES ADMINISTRATIFS</u>	
<u>DECISIONS DU PRESIDENT</u>	
	45 à 47
<ul style="list-style-type: none">✓ Décision n°2019-DP-008 du 4 mars 2019 autorisant signature avec la société JVS MAIRISTEM d'un marché ayant pour objet « contrat de maintenance des logiciels de gestion des marchés publics » pour un montant prévisionnel maximal de 5 871.05 € HT.✓ Décision n°2019-DP-009 du 6 mars 2019 autorisant signature pour la prolongation du contrat de collecte avec LA POSTE pour un montant de 1 596 € TTC, pour l'année 2019.	

Etat récapitulatif des délibérations

SOMMAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES



A – Conseil communautaire du 7 mars 2019

Délibérations rendues exécutoires le 11 mars 2019

I.- RAPPORTS SUR LES PROJETS DE BUDGETS

I.-1.- Rapport sur la situation en matière de développement durable

DEBAT

I.-2.- Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes

DEBAT

I.-3.- Rapport d'orientations budgétaires 2019

A L'UNANIMITE

II.- AUTRES RAPPORTS

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

II.-1 - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAHGDV) - Avis

A LA MAJORITE

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET INFRASTRUCTURES

II.-2 - Transport – Demande de subvention au SMTCO et convention SMTCO/SISMO

A L'UNANIMITE

ASSAINISSEMENT/ RESSOURCE EN EAU/GEMAPI

II.-3.1 - Assainissement collectif- transformation d'un financement court terme en emprunt long terme (PONCHON)

A L'UNANIMITE

II.-3.2 - ANC - Reprise des résultats du service communal de l'ANC de la commune du COUDRAY SUR THELLE

A L'UNANIMITE

II.-3.3 - ANC - Sortie de l'actif d'immobilisations inscrites à tort

A L'UNANIMITE

DECHETS/ GESTION-VALORISATION ET PREVENTION

II.-4 - Extension des consignes de tri – conséquences organisationnelles et financières

A L'UNANIMITE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET TOURISME

II.-5 - Cessions de terrains

A L'UNANIMITE

COMMUNICATION-INFORMATION ET PROMOTION

II.-6 - Ateliers informatiques - partenariat avec le département (2019/2021)

A L'UNANIMITE

AFFAIRES GENERALES

II.-7 - Composition de la CAO et de la CDSP (remplacement de M. Thomas)

A L'UNANIMITE

FINANCES-PERSONNEL

II.-8.1 - Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la CC Thelloise
- Composition

A L'UNANIMITE

II.-8.2 - Prestation d'action sociale pour les agents de la CCT

A L'UNANIMITE

Vœu relatif à la lutte contre des dépôts sauvages

Dispositif des délibérations

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Numéro de la Délibération : 070319-DC-I-1

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- Les articles L.2311-1-1 et D. 2311-1-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport sur la situation en matière de développement durable ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DEBATTU,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport **ci-annexé** sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur les projets de budgets.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190307-070319-DC-I-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019

Affichage : 07/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES

Numéro de la Délibération : 070319-DC-I-2

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- Les articles L.2311-1-2 et D. 2311-16 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DEBATTU,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport **ci-annexé** sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur les projets de budgets.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190307-070319-DC-I-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019
Affichage : 07/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Numéro de la Délibération : 070319-DC-I-3

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- Les articles L. 2312-1, L. 5622-3 et D. 5211-18-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport sur les orientations budgétaires 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2019 **ci-annexé** sur la base duquel seront présentés les projets de budgets primitifs 2019 du budget principal et des budgets annexes ainsi que des débats auquel ce rapport a donné lieu.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190307-070319-DC-II-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019
Affichage : 11/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGDV) - AVIS

Numéro de la Délibération : 070319-DC-II-1

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE (SDAHGDV) - AVIS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- La loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, confiant de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2017 aux Communautés de communes la compétence en matière d'accueil des gens du voyage (aménagement, entretien et gestion des aires permanentes des gens du voyage) ;
- La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui a étendu la compétence à la réalisation et à la gestion des terrains familiaux locatifs ;
- Le décret n° 2001-540 du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;
- Le décret n° 2001-541 du 25 juin 2001 relatif au financement des aires d'accueil destinées aux gens du voyage ;
- Le décret n° 2001-569 du 29 juin 2001 relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage ;
- L'arrêté préfectoral n° 2015-3746 du 19 novembre 2015, relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage ;
- Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage adopté le 11 juillet 2003 ;
- La mise en révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage engagée en février 2016 ;
- La délibération n° 2018-DCC-139 en date du 26 novembre 2018 ;

Considérant :

- Le courrier du Préfet en date du 25 janvier 2019 ramenant de 10 à 5 le volume de la prescription de terrains familiaux locatifs ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE AVEC 19 VOIX POUR ET 14 VOIX CONTRE, LE RESTE DES DELEGUES S'ABSTENANT,

compte tenu des améliorations concrètes apportées à la prescription de terrains familiaux locatifs ramenée de 10 à 5,

- **EMET** un avis favorable sur le volume de 5 terrains familiaux locatifs ;
- **DEPLORE** que ce dispositif porte atteinte aux principes de l'égalité républicaine.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190307-070319-DC-II-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019

Affichage : 11/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : TRANSPORT – DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO) – CONVENTION AVEC LE SMTCO/SISMO

Numéro de la Délibération : 070319-DC-II-2

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Daniëlle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : TRANSPORT – DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO) – CONVENTION AVEC LE SMTCO/SISMO

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- L'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Thelloise ;
- La délibération n° 2018-DCC-152 en date du 20 décembre 2018 autorisant le Président ou son représentant à signer la convention SISMO ;
- Le courrier en date du 7 février 2019 du SMTCO indiquant qu'il convient de modifier un article de la convention susmentionnée ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **SOLLICITE** auprès du syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise la poursuite du partenariat financier engagé au titre du fonctionnement du service de transport à la demande « PASS THELLE BUS » par l'octroi d'une subvention à hauteur de 40% du déficit 2019 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat de contractualisation pour l'année 2019 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention modifiée en son article 4.1 à intervenir avec le SMTCO pour le SISMO.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190307-070319-DCII-3-1-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019
Affichage : 11/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TRANSFORMATION D'UN FINANCEMENT COURT TERME EN UN EMPRUNT LONG TERME (PONCHON)

Numéro de la Délibération : 070319-DC-II-3-1

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – TRANSFORMATION D’UN FINANCEMENT COURT TERME EN UN EMPRUNT LONG TERME (PONCHON)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- L'article L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Thelloise ;
- L'avenant en date du 18 juillet 2017 substituant la Communauté de communes Thelloise à la commune de PONCHON dans les droits et obligations de cette dernière au titre du contrat de prêt court terme n° 00000505259 du 23 décembre 2016 d'un montant initial de 1 470 000 € conclu avec le CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE ;

Considérant :

- La nécessité de transformer le prêt court terme en emprunt long terme ;
- La proposition du CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE en date du 14 février 2019 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** à l'issue de la négociation menée avec le Crédit Agricole Brie Picardie de contracter un emprunt de 1 470 000 € auprès de ce même établissement financier selon les conditions suivantes :

Prêt	: TAUX FIXE
Montant	: 1 470 000 €
Durée d'amortissement	: 30 ans
Taux fixe	: 2,35 %
Amortissement du capital	: Progressif
Périodicité des échéances d'intérêts	: Annuelle
Base de calcul	: 30/360
Frais de dossier	: 1 470,00 €
Remboursement anticipé	: Indemnité de gestion : Dans tous les cas : 2 mois d'intérêts calculés au taux du prêt sur le montant remboursé par anticipation
Indemnité financière	: En cas de baisse de taux uniquement : semi-actuarielle

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190307-070319DC-II-3-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019

Affichage : 11/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – REPRISE DES RESULTATS DU SERVICE COMMUNAL DE L'ANC DE LA COMMUNE DU COUDRAY-SUR-THELLE

Numéro de la Délibération : 070319-DC-II-3-2

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – REPRISE DES RESULTATS DU SERVICE COMMUNAL DE L'ANC DE LA COMMUNE DU COUDRAY-SUR-THELLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- Les arrêtés préfectoraux en date des 20 juillet 2005, 2 septembre 2005, 3 mars 2009, 19 juin 2017, 27 juin 2018 et 7 janvier 2019 aux termes desquels la compétence assainissement de la CCT s'est progressivement construite ;

Considérant :

- La nécessité de délibérations concordantes pour la reprise des résultats ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le transfert de l'intégralité de l'actif et du passif, y compris la trésorerie et les résultats transférés de la commune du Coudray sur Thelle au titre de la compétence assainissement non collectif :
- Résultat d'exploitation excédentaire : 190 627,24 €,
 - Résultat investissement déficitaire : 200 709,17 €,

Soit un déficit net global de 10 081,93 €.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190307-070319DC-II-3-3-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019
Affichage : 11/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SORTIE DE L'ACTIF D'IMMOBILISATIONS INSCRITES A TORT

Numéro de la Délibération : 070319-DC-II-3-3

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – SORTIE DE L’ACTIF D’IMMOBILISATIONS INSCRITES A TORT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- L’instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d’assainissement ;

Considérant :

- L’inscription à tort de travaux pour compte de tiers en immobilisations ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE,

- **AUTORISE** le trésorier à sortir de l’actif de la communauté les installations visées au compte 21532 pour un montant de 1 328 296,19 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190307-070319-DC-II-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019

Affichage : 11/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI – CONSEQUENCES ORGANISATIONNELLES ET FINANCIERES

Numéro de la Délibération : 070319-DC-II-4

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI – CONSEQUENCES ORGANISATIONNELLES ET FINANCIERES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- La délibération n° 2018-DCC-088 du Conseil communautaire en date du 31 mai 2018 décidant notamment d'entrer en extension de consignes de tri en retenant le scénario 1 ;

Considérant :

- La mise en service en mars 2019 à Villers-Saint-Paul d'un grand centre de tri de déchets d'emballage et de papiers ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **AGREE** l'avenant n° 6 **joint ci-annexé** à intervenir au marché n° **2013-115-4-30** en date du **18 février 2013** de collecte des déchets ménagers passé avec la société SEPUR portant sur les modalités financières liées à l'évolution des opérations de collecte consécutive notamment à l'extension des consignes de tri ainsi que sur la prorogation d'une année de ce marché ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit avenant applicable à compter du 1^{er} avril 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer le courrier de prolongation du marché de collecte sur l'ex-Ruraloise avec la société SEPUR n°2017-02-110113-1 ;
- **AUTORISE** le Président à signer le courrier de prolongation du marché de collecte du verre sur l'ex-Pays de Thelle avec la société MINERIS n° 2013-114-4-30 ;
- **PREND ACTE** des mesures de communication mises en œuvre pour l'extension des consignes de tri.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190307-070319-DC-II-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019

Affichage : 11/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSIONS DE TERRAINS

Numéro de la Délibération : 070319-DC-II-5

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CESSIONS DE TERRAINS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- Le code général des collectivités territoriales ;
- L'arrêté préfectoral en date du 27 juin 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Thelloise ;
- La délibération du conseil communautaire 2018-DCC-2018 en date du 20 décembre 2018 actant de la cession de terrain à Monsieur TOURNEUR ;

Considérant :

- 1) La volonté de Mme. FERNANDEZ et de M. DELAHAYE, représentants de la SCI M.F.R, d'acquérir 625 m², situés avenue de l'Europe à Neuilly-en-Thelle afin d'y construire leur bureau et ainsi développer leur activité de recouvrement ;
- 2) La nécessité d'avancer dans le projet d'implantation de l'entreprise de M. TOURNEUR, eu égard aux délais de rédaction de l'acte authentique ;
- 3) La nécessité pour la commune de Sainte-Geneviève de construire un aménagement routier pour permettre l'accès à la future salle socioculturelle située rue de la Chapelle - RD 46 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

1) Cession à la SCI M.F.R :

- **APPROUVE**, sous réserve de l'avis du pôle évaluation domaniale de Beauvais, saisi le 7 février 2019, le principe de la vente à la SCI M.F.R. représentée par Mme. FERNANDEZ et M. DELAHAYE de 625 m² au prix de 24 000 € ;
- **CONFIE** à Maître Champion, une fois cette réserve levée, la rédaction de l'acte de vente étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par Mme. FERNANDEZ et de M. DELAHAYE représentants de la SCI M.F.R ;
- **AUTORISE** la SCI MFR à prendre possession de manière anticipée de ladite emprise foncière ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération correspondante ;

2) Cession à Monsieur TOURNEUR :

- **AUTORISE** monsieur TOURNEUR à prendre possession de manière anticipée de l'emprise foncière nécessaire à l'implantation de son activité ;

3) Cession à la commune de SAINTE-GENEVIEVE :

- **APPROUVE**, le principe de la vente à l'euro symbolique à la Commune de Sainte-Geneviève de 77 m² issus de la parcelle ZB 253, étant précisé que les honoraires et frais inhérents à cette vente seront supportés par la commune ;
- **CONFIE** à Maître VOSS, notaire à Chambly, la rédaction de l'acte de vente ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération correspondante.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190307-070319-DC-II-6-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019

Affichage : 11/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : AMENAGEMENT NUMERIQUE - ATELIERS INFORMATIQUES – PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT (2019 -2021)

Numéro de la Délibération : 070319-DC-II-6

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

**OBJET : AMENAGEMENT NUMERIQUE - ATELIERS INFORMATIQUES –
PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT (2019 -2021)**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- L'arrêté relatif à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du 27 septembre 2016 ;
- Le programme coordonné de financement 2017-2021 approuvé par les membres de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en séance plénière du 3 octobre 2017 ;
- L'appel à projets départemental ouvert du 19 janvier au 16 février 2018 ;
- Le relevé de décision de la conférence des financeurs réunie le 3 avril 2018 ;
- Le relevé de décision de la conférence des financeurs réunie le 2 octobre 2018 ;
- Le relevé de décision du comité technique de la conférence des financeurs du 4 décembre 2018 ;

Considérant :

- Que conformément au diagnostic partagé et au programme coordonné de financement 2017-2021, les membres de la conférence des financeurs souhaitent soutenir les activités de la communauté de communes Thelloise qui a déposé un projet autour de la prévention de la perte d'autonomie dans le cadre de l'appel à projets ouvert relatif aux actions collectives de prévention et aux projets innovants de prévention 2018-2021 ;
- Les statuts de la Communauté de communes Thelloise tels qu'issus de l'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention **ci-annexée** formalisant le partenariat entre le département de l'Oise et la Communauté de communes Thelloise pour la période 2019-2021.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190307-070319-DC-II-7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019

Affichage : 11/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE

Numéro de la Délibération : 070319-DC-II-7

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danièle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE TITULAIRE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1414-2 et L 1411-5 II ;
- Le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Les délibérations n° 2017-DCC-006 du 16 janvier 2017 et n° 2017-DCC-21 du 23 janvier 2017 ;
- L'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018 procédant au retrait par voie dérogatoire de la commune de Laboissière-en-Thelle de la Communauté de communes Thelloise ;

Considérant :

- La nécessité de remplacer Monsieur Jean-Jacques THOMAS, membre titulaire desdites commissions ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **CONSTATE** qu'une seule candidature est déposée pour procéder au remplacement de M. Jean-Jacques THOMAS, membre titulaire de la CAO et de la CDSP en la personne de M. Benoît BIBERON.
- **DESIGNE**, par conséquent, par voie consensuelle, par dérogation aux règles prévues en matière de nomination, et en matière de désignation des membres de la CAO et de la CDSP (le scrutin de liste s'avérant être une formalité impossible), M. Benoît BIBERON en qualité de membre titulaire de la CAO et de la CDSP.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190307-070319DC-II-8-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019
Affichage : 11/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE - COMPOSITION

Numéro de la Délibération : 070319-DC-II-8-1

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

**OBJET : COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE - COMPOSITION**

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale, article 33-1 ;
- Vu le décret n°85-603 en date du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, articles 27 à 62 ;
- La délibération du Conseil communautaire n° 2018-DCC-099 relative au comité technique (CT) – Composition ;

Considérant :

- Qu'il revient au Conseil communautaire de fixer le nombre de représentants de la collectivité et le nombre de représentants du personnel au CHSCT ;
- Les désignations faites par courrier en date du 4 janvier 2019 pour l'organisation syndicale représentative ;
- Qu'il apparaît opportun en considération de l'effectif de la Communauté de communes Thelloise d'aligner la composition du CHSCT sur celle du CT;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A
L'UNANIMITE,**

- **RAMENE** de 5 à 3 le nombre de représentants du personnel qui siègent au CHSCT de la Communauté de communes Thelloise ;
- **ALIGNÉ** sur ce nombre de 3 celui des représentants de la collectivité.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*


Jean-François MANCEL



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 1^{er} mars 2019
Date de l'affichage : 1^{er} mars 2019
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 8 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 52

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20190307-070319DC-II-8-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019

Affichage : 11/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

OBJET : PRESTATION D'ACTION SOCIALE POUR LES AGENTS DE LA CCT

Numéro de la Délibération : 070319-DC-II-8-2

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Alain MARTIN, Philippe VINCENTI, Patrick CORBEL, Jean-Jacques DUMORTIER, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Christian VAN PARYS, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Jean VERTADIER, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBSERSEL, Nicole ROBERT.

Etaient absents :

MM. Laurent SERRUYS, Bertrand VANDEWALLE, Stéphane CHAIMOVITCH, Philippe BOURLETTE.

Mmes Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

Etaient absents et excusés :

MM. Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Marc LAMOUREUX, Charles-Antoine de NOAILLES.

Mme Claudine SAINT-GAUDENS.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

M. David LAZARUS a donné pouvoir à M. Michel FRANCAIX.
M. Marc VIRION a donné pouvoir à M. Patrice GOUIN.
Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à Mme Marie-France SERRA.
M. Pierre ORVEILLON a donné pouvoir à M. Jean-François MANCEL.
M. Gilles PAUMELLE a donné pouvoir à Mme Béatrice BASQUIN.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.
M. Daniel VEREECKE a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
M. Thierry REMOND a donné pouvoir à Mme Jacqueline VANBERSEL.

Secrétaire de séance : M. Gérard AUGER, délégué de la commune de NEUILLY EN THELLE.

OBJET : PRESTATION D'ACTION SOCIALE POUR LES AGENTS DE LA CCT

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU

- La loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, en particulier son article 9 ;
- La loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, en particulier son article 88-1 ;

Considérant :

- La nécessité d'une délibération précisant l'ensemble des conditions d'action sociale liée à l'attribution de cadeaux au personnel et enfants du personnel à l'occasion de Noël ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **DECIDE** de mettre en place, à compter de Noël 2018, une aide complémentaire aux prestations sociales proposées par le CNAS, à savoir, l'octroi de :
 - Chèques cadeaux ou cartes cadeaux ou bons d'achat, d'une valeur de 50 € maximum, aux agents stagiaires, titulaires non titulaires, vacataires et apprentis à temps complet ou non complet, recrutés par la CCT depuis au moins 6 mois,
 - Jouets (à choisir dans un catalogue fourni par la CCT) ou chèques cadeaux ou cartes cadeaux ou bons d'achat d'une valeur de 50 € aux enfants du personnel communautaire âgés de moins de 16 ans dans l'année étant précisé qu'en cas de dépassement exceptionnel de cette valeur, le surplus sera acquitté par l'agent parent, après émission d'un titre de recettes ;
- **DECIDE** de verser annuellement cette prestation en décembre ;
- **ACQUITTE**, le cas échéant, auprès de l'URSSAF les cotisations et contributions de sécurité sociale ;
- **INSCRIT** chaque année les crédits correspondant au chapitre 012 du budget général.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 MARS 2019

Vœu relatif à la lutte contre les dépôts sauvages

Le Conseil communautaire, réuni le 7 mars 2019 adopte à l'unanimité le vœu dont la teneur suit :

CONSIDERANT qu'à plusieurs reprises l'attention du Conseil communautaire a été appelée sur l'existence de dépôts sauvages dans les communes membres de la Communauté de Communes Thelloise ;

CONSIDERANT que même si le Président de la Communauté de Communes Thelloise ne dispose d'aucun pouvoir de police et que le traitement des dépôts sauvages relève du pouvoir de police du maire ;

La Communauté de communes Thelloise souhaite s'associer aux initiatives prises ou qui le seront par certains maires de fixer un cadre permettant de limiter de tels dépôts en assermentant les agents municipaux aux fins de constater par voie de PV de telles incivilités.

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 2017-DCC-001 du 09 janvier 2017 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 2017-DCC-004 du 09 janvier 2017 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu la délibération n°2018-DCC-121 du 18 septembre 2018 portant extension et modifications des attributions déléguées au Président ;

Vu la délibération n°2018-DCC-121 du 18 septembre 2018 portant extension et modifications des attributions déléguées au Président ;

Vu l'arrêté n° 2017/63 en date du 11 décembre 2017 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur DESLIENS Pierre, Vice-Président ;

Considérant la nécessité de passer un marché pour un contrat de maintenance des logiciels de gestion des marchés publics ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la Société JVS MAIRISTEM, représentée par Monsieur Nebojsa JANKOVIC, sise, 7 Espace Raymond Aron CS 80547 Saint-Martin sur le pré 51013 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX – SIRET 32855218700069 – d'un marché ayant pour objet « contrat de maintenance des logiciels de gestion des marchés publics », pour un montant prévisionnel maximal de 5 871,05 € HT, à compter du 20 février 2019 et pour une durée d'un an.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Neuilly-en-Thelle, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly-en-Thelle, le 4 mars 2019

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président,



Pierre DESLIENS

Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - BP 45 - 60530 Neuilly-en-Thelle Cedex - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

thelloise.fr

[thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

[@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 2017-DCC-001 du 09 janvier 2017 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 2017-DCC-004 du 09 janvier 2017 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu la délibération n°2018-DCC-121 du 18 septembre 2018 portant extension et modifications des attributions déléguées au Président ;

Vu l'arrêté n° 2018/185 en date du 31 mai 2018 portant délégation de signature à Madame Véronique CANDOTTI, directeur général des services ;

Considérant la nécessité de collecter le courrier de la Communauté de communes Thelloise par La Poste dans les locaux administratifs de Neuilly en Thelle ;

Considérant l'actualisation tarifaire de ce contrat par La Poste au 1^{er} janvier 2019 ;

Considérant la nécessité de reconduire le contrat du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

DECIDE

Article 1^{er} : D'autoriser la signature pour la prolongation du contrat de Collecte et / ou remise à domicile avec La Poste, située 26, rue Jules Lefèbvre – 80075 Amiens CEDEX 1, pour un montant TTC de 1 596 euros et ce pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Neuilly-en-Thelle, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 6 mars 2019

Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services,




Véronique CANDOTTI